



DECLARATION DE LA DELEGATION FSU AU CT MINISTERIEL de l'ESR

Séance du 5 juillet 2012 comportant un point sur le campus Jussieu.

I. SUIVI AMIANTE A JUSSIEU :

Depuis le début de l'année 2010, le service de médecine de prévention de Paris 6 a cessé d'assurer le suivi amiante des personnels de l'établissement : le contrat du pneumologue n'a pas été renouvelé, la cabine de radiologie a été démantelée, les tests EFR (Exploration Fonctionnelle Respiratoire) ne sont plus réalisés, les questionnaires relatifs à l'exposition ne sont plus distribués.

Le 2 mai 2012, les représentants du personnel au CHS de l'établissement ont demandé à l'unanimité la tenue d'une séance consacrée au problème de l'amiante et au rétablissement d'un suivi des personnels exposés. Dans un premier temps, le président de l'université a accédé à cette demande et le CHSCT a été convoqué pour le 19 juin. Mais 5 jours avant la date prévue, cette convocation a été annulée sine die. Le président a de nouveau convoqué le CHSCT pour le 3 juillet, avec un ordre du jour dans lequel la question de l'amiante a complètement disparu.

II. DIFFICULTES GENERALES DES CHSCT

Jussieu n'est pas un cas isolé. La situation décrite ci-dessus est emblématique des problèmes que rencontrent les CHSCT locaux pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, voire tout simplement pour faire respecter la réglementation, dès lors que les mesures nécessaires ont un impact sur le budget des établissements.

III. PRISE EN COMPTE DANS LES CONTRATS QUINQUENNAUX

Conscients de ces difficultés, les représentants du personnel au CHSCT central du MESR, lors de la séance du 18 juin dernier, ont exprimé le souhait qu'à l'avenir les contrats quinquennaux entre le ministère et les établissements incluent systématiquement un volet Santé et Sécurité au Travail, énonçant des objectifs et les indicateurs permettant d'en mesurer la réalisation. Cette demande sera renouvelée lors du prochain CHSCT, prévu pour septembre, qui débattrà des orientations stratégiques pour 2012-2013. L'intégration de cette demande légitime se trouverait grandement facilitée si elle bénéficiait d'une impulsion émanant du plus haut niveau du ministère.